

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite\\_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite\\_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle. Item](#)[Le Trosne, Guillaume-François. Vues sur la justice criminelle, 1777 | \[Fondement\] de loi pénale](#)

## Le Trosne, Guillaume-François. Vues sur la justice criminelle, 1777 | [Fondement] de loi pénale

**Auteur : Foucault, Michel**

### Présentation de la fiche

Coteb002\_f0603

SourceBoite\_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Le Trosne, Guillaume-François](#)

Références bibliographiques[Le Trosne, Vues sur la justice criminelle](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb36371048d>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

---

### Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Le Trosne, Guillaume-François (1728-10-13 -- 1728-10-13)

TITRE Vues sur la justice criminelle

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1777

EDITEUR Paris : Debure frères , 1777



Le Troisième.  
Vues sur la Turquie  
criminelle.

1777

96.

Fond<sup>er</sup> de foi pensée

602

"Le foi pensée tout est doute de foi  
volonté ; mais la raison de ce foi ne peut pas ;  
elle doit se fonder et se justifier mimétiquement ; elle est  
essentielle et le code de ce nature ou l'h. la distinction  
distinction<sup>m</sup>, en faisant usage de son intelligence.  
Une foi pensée dont la raison se rendent  
l'induction nécessaire de ce 1<sup>er</sup> loi qui sont  
la source de la législation ; 1 Loi qui punissent  
une action indéfinie ou elle est et permise, sont  
un pur acte d'indétermination arbitraire."



